



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TIM/1999/1  
1er août 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE  
COMITÉ DU BOIS  
Cinquante-septième session  
27-30 septembre 1999

**Questions découlant de la cinquante-quatrième session de la Commission  
économique pour l'Europe qui intéressent le Comité**

(Point 2 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

La présente note a pour but :

- d'informer le Comité des questions le concernant examinées lors de la session de la Commission;
- de passer en revue les activités opérationnelles entreprises sous les auspices du Comité, notamment l'établissement de la base de données sur l'assistance aux pays en transition dans le domaine de la foresterie, conformément au mandat découlant de la résolution H3 d'Helsinki;
- d'analyser les centres d'intérêt intersectoriels, eu égard aux pays en transition et aux relations avec les milieux d'affaires.

Le Comité est invité à faire des observations sur la présente note et, le cas échéant, des suggestions sur les améliorations à y apporter.

## **Introduction**

1. La présente note a pour but d'informer le Comité des questions découlant de la session de la Commission qui intéressent le Comité du bois et d'inviter le Comité à en tenir compte, s'il y a lieu. Ces questions concernent essentiellement la détermination des priorités, les activités opérationnelles et les centres d'intérêt intersectoriels.

## **Détermination des priorités**

2. En ce qui concerne l'établissement des priorités du programme de travail, la Commission a approuvé le nouveau système d'établissement des priorités des programmes de travail des organes subsidiaires principaux proposé par le Groupe d'experts du programme de travail. Dans le cadre du nouveau système :

- Toutes les activités des organes subsidiaires principaux financées au moyen de ressources du budget ordinaire de la CEE devraient être classées par ordre de priorité;
- Les activités devraient continuer à être classées selon trois rangs de priorité, mais les organes subsidiaires principaux qui bénéficient de moins de 5 % du montant total des ressources de la CEE (Établissements humains, Bois et Énergie durable) peuvent, si nécessaire, classer leurs activités selon deux rangs de priorité;
- Un formulaire devrait être établi à l'intention des différents organes subsidiaires principaux qui les rempliraient lorsqu'ils déterminent leurs priorités;
- Une note explicative serait établie pour accompagner le nouveau formulaire;
- Le Président ou un représentant du Groupe d'experts devrait assister aux réunions annuelles entre le bureau de la Commission et les bureaux des organes subsidiaires principaux. D'autres réunions officielles entre ces derniers et le Groupe d'experts pourraient être organisées si nécessaire.

3. Il est demandé à tous les organes subsidiaires principaux d'utiliser ce nouveau système de détermination des priorités chaque année de présentation du projet de budget; la prochaine année de présentation est l'an 2000 pour l'exercice biennal 2002-2003.

## **Activités opérationnelles**

4. La Commission a prié chacun des organes subsidiaires principaux "de passer en revue les activités opérationnelles menées dans son domaine de compétence et dans le cadre de son mandat, et de déterminer les nouvelles activités qu'il faudrait entreprendre et les ressources financières nécessaires à cet effet. La Commission a demandé qu'une synthèse des

conclusions de l'analyse effectuée par chacun des organes subsidiaires principaux lui soit soumise pour examen à sa cinquante-cinquième session" (E/ECE/1999/37, par. 26).

5. En conséquence, le Comité est prié de passer en revue ses activités opérationnelles et, à partir de là,

- de déterminer les activités opérationnelles nécessaires, qu'il n'est pas possible d'entreprendre actuellement;
- de préciser les difficultés rencontrées pour répondre à ces besoins;
- de faire des recommandations sur les moyens qui permettraient de surmonter ces difficultés (obtention de fonds supplémentaires, etc.);
- de définir des orientations stratégiques en ce qui concerne les domaines prioritaires, les catégories de projets et la coopération avec les partenaires - banques de développement, organisations régionales ou sous-régionales et milieux d'affaires.

6. Les conclusions du Comité seront regroupées avec celles d'autres organes subsidiaires principaux et présentées à la Commission à sa prochaine session annuelle.

7. On trouvera en annexe une liste de certaines activités opérationnelles qui ont été récemment entreprises ou prévues sous les auspices du Comité du bois. En fait, la plupart des activités du Comité mixte FAO/CEE/OIT peuvent être considérées comme "opérationnelles" en ce sens qu'elles sont axées, d'une part, sur l'échange de renseignements et de données d'expérience - souvent entre spécialistes - et, d'autre part, sur la formation. Toutes les activités opérationnelles du Comité du bois sont, par leur nature même, des activités régionales ou sous-régionales et portent essentiellement sur le partage de renseignements et de données d'expérience pertinentes plutôt que sur la fourniture d'aide ou de conseils à un pays bénéficiaire.

8. Une tâche importante du Comité, parmi ses activités opérationnelles, consiste à suivre l'assistance à la foresterie, toutes sources confondues - bilatérales et multilatérales -, et à s'assurer qu'elle répond aux besoins et priorités des pays. Ce rôle incombe au secrétariat et à l'équipe de spécialistes de l'assistance aux pays en transition (voir son dernier rapport : TIM/1999/5/Add.3). Cette fonction du secrétariat relève de son mandat de coordonnateur international pour l'application de la résolution H3 de la Conférence ministérielle d'Helsinki sur la coopération dans le domaine de la foresterie avec les pays à économie en transition. Dans le cadre de ces activités une base de données sur l'assistance dans le domaine de la foresterie (c'est-à-dire sur les activités opérationnelles dans le secteur dont s'occupe le Comité) a été constituée et est tenue à jour et publiée; en outre, l'équipe passe périodiquement en revue l'ensemble de ces activités pour s'assurer qu'elles coïncident avec les besoins et priorités des pays. C'est ainsi que le Comité, sans avoir lui-même d'activités opérationnelles de grande ampleur, permet de suivre les activités opérationnelles des pays

et d'autres organisations et rend plus aisé leur travail en facilitant l'accès à l'information et son partage.

9. À sa première réunion, l'équipe de spécialistes a décidé que les trois domaines prioritaires de l'assistance à la foresterie étaient les suivants :

- La création d'institutions, le renforcement des capacités et les conditions générales; la mise en place de l'infrastructure juridique et politique nécessaire au développement durable du secteur de la foresterie et des produits forestiers, y compris les services de vulgarisation, d'enseignement et de formation;
- Les activités liées à la création d'entreprises axées sur le marché et écologiquement viables dans le secteur de la foresterie et des produits forestiers, eu égard en particulier aux aspects intersectoriels et aux problèmes des propriétaires forestiers privés;
- Les questions d'intérêt général concernant la protection et la préservation des forêts ainsi que le développement durable du secteur forestier et les questions présentant un intérêt pour tels ou tels pays ou groupes de pays.

10. La liste des domaines prioritaires a été approuvée par les organes dont relève l'équipe et réaffirmée à plusieurs reprises, tout récemment lors de la dernière réunion de l'équipe en juillet 1999. Ces domaines prioritaires devraient être considérés comme des "orientations stratégiques", ainsi que l'a demandé la Commission.

11. Parmi les difficultés, la plus souvent mentionnée est le manque de fonds pour le financement des frais de voyage d'experts de pays en transition appelés à se rendre à des réunions organisées sous les auspices du Comité, ou d'autres formes de partage de l'information et des données d'expérience. Ces réunions sont sans doute l'un des moyens les plus rentables d'aider ces pays mais perdent de leur utilité, faute de crédits pour couvrir les frais de voyage. Le grand succès que connaissent les réunions lorsque le pays hôte est en mesure de couvrir les frais de voyage de participants (on peut citer, à titre d'exemple, la réunion de l'équipe organisée récemment en Autriche, pour laquelle le pays hôte avait pris en charge certains frais de voyage et qui a bénéficié d'une excellente participation) illustre l'intérêt d'un tel financement (relativement minime).

12. En résumé, on peut dire que le Comité exerce des activités opérationnelles, de portée régionale et sous-régionale, dans le contexte de son programme de travail ordinaire et qu'il s'acquitte d'un rôle important en assurant le suivi, dans toute la région, d'activités opérationnelles multilatérales et bilatérales. Il peut le faire sans que cela porte préjudice à ses activités de base - définies comme la "surveillance et l'analyse du développement durable du secteur des forêts et des produits forestiers dans la région" - en ayant recours à des équipes de spécialistes et à d'autres méthodes décentralisées et participatives ... Toutes les activités opérationnelles susmentionnées sont menées avec un minimum de services de secrétariat car elles sont organisées par le pays hôte qui, dans certains cas,

contribue aussi aux frais de certains participants. Il se peut aussi que d'autres organismes ou pays donateurs contribuent aux coûts : c'est ainsi que la plupart des coûts des ateliers consacrés à la commercialisation ont été pris en charge par la Finlande bien que ces ateliers aient eu lieu dans d'autres pays. Le rôle du secrétariat de Genève a consisté à fournir des conseils sur certaines questions, à s'occuper de l'organisation et des contacts, et à rédiger certains documents de fond dans des domaines qu'il connaît bien.

13. Le rôle actuel du Comité, qui consiste à faciliter certains événements principalement financés et organisés par d'autres et, surtout, à suivre "l'assistance dans le domaine de la foresterie" en général, paraît constituer un domaine où le Comité peut (avec ses partenaires) apporter une utile contribution et où les réseaux préexistants et ses contacts officiels lui assurent un avantage comparatif. Dans l'exercice de cette fonction, la CEE/FAO s'appuie sur un mandat ministériel et de solides réseaux de collecte et de diffusion de l'information. Lors des réunions récentes, les équipes susmentionnées de spécialistes de l'assistance aux pays en transition et du processus paneuropéen pour la protection des forêts en Europe ont souscrit l'une et l'autre à ce point de vue.

#### **Centres d'intérêt intersectoriels**

14. À sa cinquante-sixième session, en 1998, le Comité a examiné deux des quatre questions intersectorielles spécifiées dans le plan d'action de la CEE : le développement durable et la promotion de l'équité entre les sexes. En mai 1999, la Commission a examiné les contributions du Comité et d'autres organes subsidiaires principaux. "Tout en relevant que les progrès variaient selon les secteurs, la Commission a reconnu que l'intégration des questions intersectorielles était une tâche de longue haleine qui nécessiterait une action et des efforts permanents. Les présidents des organes subsidiaires principaux ont déclaré qu'ils étaient résolus à promouvoir cette intégration" (E/ECE/1374, par. 28). S'agissant du développement durable, la Commission "a invité le Comité des politiques de l'environnement à passer en revue toutes les activités relatives au développement durable et à faire des suggestions à chacun des organes subsidiaires principaux et à la Commission en vue de l'adoption d'une démarche plus méthodique au niveau de la CEE". En ce qui concerne la promotion de l'équité entre les sexes, la Commission "souhaitait que de nouveaux efforts soient faits en ce sens" (E/ECE/1374, par. 29 et 30).

15. La Commission doit, en l'an 2000, examiner les deux autres questions intersectorielles, à savoir les pays en transition et les relations avec les milieux d'affaires.

16. En ce qui concerne les **pays en transition**, l'élément de programme 1.4 du programme de travail du Comité du bois prévoit qu'une équipe de spécialistes étudie les progrès réalisés dans le domaine du secteur des forêts et des produits forestiers dans les pays en transition, détermine les besoins et échange des renseignements et des données d'expérience sur les activités entreprises et évalue si elles répondent aux besoins et priorités des pays. L'équipe s'est réunie en juillet 1999 et son rapport sera joint au document TIM/1999/5. De plus, comme indiqué plus haut, la Section du bois, conformément au mandat découlant de la résolution H3 d'Helsinki, tient à jour,

dans son domaine d'activité, une base de données sur l'assistance aux pays en transition, base de données qui sera disponible sous forme imprimée et sur le site Internet. Ainsi, de l'avis du secrétariat, la Section du bois, compte tenu des ressources dont elle dispose, répond au mieux aux besoins des pays en transition.

17. En ce qui concerne les **relations avec les milieux d'affaires**, le Groupe de travail spécial des relations avec les milieux d'affaires, créé en application du Plan d'action, a invité les organes subsidiaires principaux à faire le point de leur coopération avec les milieux d'affaires. Cet examen devrait permettre en particulier

- d'indiquer dans quelle mesure les milieux d'affaires participent aux activités du Comité, en précisant comment la coopération a démarré, les catégories d'activités auxquelles ils sont le plus étroitement associés, les différents types de contributions et les avantages mutuels de ce partenariat;
- d'évaluer : les raisons du succès, les obstacles qui s'opposent à l'établissement de relations plus étroites et les moyens de les surmonter;
- d'étudier les nouvelles initiatives éventuellement possibles.

18. Les conclusions du Comité seront regroupées avec celles d'autres organes subsidiaires principaux et soumises au Groupe de travail spécial qui les examinera et présentera un rapport à la Commission à sa prochaine session annuelle.

19. Les milieux professionnels et les milieux d'affaires ont toujours été encouragés à participer aux activités du Comité, en particulier à l'examen de la situation du marché qui a lieu lors de la session annuelle, aux voyages d'étude et aux séminaires. Leur présence a amélioré la qualité des débats et assuré une plus large audience aux travaux du Comité. En fait, le Comité lui-même avait pris la relève d'un *Comité du bois* qui existait entre les deux guerres et avait été créé, non par des gouvernements, mais par les milieux professionnels du bois <sup>1</sup>.

20. Dans la plupart des cas, les milieux d'affaires participent aux travaux du Comité par l'intermédiaire d'associations professionnelles ou d'associations de l'industrie forestière qui communiquent ensuite les résultats à leurs membres. On peut citer ici à titre d'exemples :

- la participation d'associations professionnelles et d'associations de l'industrie forestière à la revue annuelle du marché, notamment dans le cadre de groupes de travail où elles sont représentées;

---

<sup>1</sup>/ Le Secrétaire de ce *Comité du bois* était Egon Glesinger, qui a été par la suite le premier Directeur de la Division du bois et le Secrétaire du Comité du bois de la CEE.

- l'échange d'informations entre le secrétariat et certaines associations (par exemple la Fédération européenne des fabricants de panneaux), en particulier pour la revue annuelle du marché;
- la part prise par des associations de l'industrie forestière aux travaux d'équipes de spécialistes, notamment l'équipe de spécialistes des relations publiques et l'équipe de spécialistes du recyclage, de l'énergie et de l'interaction des marchés (leurs travaux ont abouti à la rédaction de documents de travail qui ont été publiés et auxquels les associations ont apporté d'importantes contributions);
- les séminaires et ateliers techniques du Comité mixte FAO/CEE/OIT, qui peuvent compter sur la participation des milieux d'affaires lorsque le thème de discussion est judicieusement choisi : on peut citer comme exemple la participation de fabricants de matériel de lutte contre l'incendie et d'engins d'exploitation forestière, d'entrepreneurs forestiers, de compagnies d'assurance (pour les questions relatives à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles), etc.;
- le fait que des représentants des entreprises forestières et de l'industrie forestière participent régulièrement aux voyages d'étude du Comité;
- l'enquête menée auprès des utilisateurs des publications de la CEE/FAO a révélé que 16 % des personnes qui avaient répondu venaient du "secteur privé" (donc d'entreprises privées) et 12 % d'"associations". Il ressort de l'enquête que les publications pourraient toucher un public beaucoup plus large dans le secteur privé et les milieux d'affaires, et des efforts en ce sens ont été entrepris depuis que l'enquête a été achevée en 1998;
- le groupe cible des études sur les perspectives et l'analyse des ressources forestières comprend des sociétés forestières et des sociétés de l'industrie forestière, qui pourraient utiliser cette analyse pour leur planification stratégique.

21. Il convient peut-être de noter que la notion de ce qui constitue les "milieux d'affaires" et les "milieux officiels" peut varier dans le temps et d'un pays à l'autre. C'est ainsi que dans certains pays, l'un des partenaires essentiels du Comité - le service national de la foresterie qui a participé au Comité en tant que composante du secteur public - a été privatisé ou est censé se comporter comme une entreprise commerciale même s'il est entièrement contrôlé par l'État. Bien souvent, ces entreprises sont censées continuer d'exercer certaines de leurs fonctions officielles antérieures, notamment de participer aux activités du Comité du bois, bien que leur statut ou leur mandat ait été remanié. Ces participants sont en fait parmi les plus dynamiques et apportent au Comité une large gamme de compétences et une précieuse expérience. Il n'en est que plus nécessaire de continuer à entretenir et de resserrer les liens avec les milieux d'affaires.

22. Le Comité est invité à formuler des observations sur ce qui précède et éventuellement des suggestions destinées à améliorer la participation des milieux d'affaires à ses activités. Il voudra peut-être approuver - après y avoir apporté, le cas échéant, des modifications - la déclaration suivante :

Le Comité du bois estime que les milieux d'affaires participent activement aux travaux du Comité dans de nombreux domaines et que cette participation est avantageuse pour les deux parties : les milieux d'affaires ont accès à une source précieuse d'informations et de contacts et sont en mesure de faire connaître leur point de vue au niveau officiel, et les activités du Comité bénéficient des compétences et de l'expérience des représentants des milieux d'affaires qui participent (en général à leurs frais) à ses travaux. Il n'y a pas vraiment d'obstacle sérieux à cette participation. Par contre, la difficulté qu'il y a à mieux faire connaître les activités du Comité en dehors des milieux officiels s'oppose à une plus large participation des milieux d'affaires. On peut y remédier en améliorant la communication et en rendant plus accessibles les résultats des activités du Comité, comme le Comité s'y emploie de toute façon dans la mesure où ses ressources le lui permettent.



Annexe

Liste des activités opérationnelles du Comité du bois

Titre : Ateliers sur la commercialisation des produits forestiers  
dans les pays en transition  
Lieu/pays : Hongrie, Estonie, Russie  
Date : 1996, 1997, 1998

Titre : Atelier sur les systèmes d'information en sylviculture  
Lieu/pays : Finlande  
Date : Mai 2000

Titre : Atelier sur les nouvelles tendances de la récolte du bois  
à l'aide de grues à câble  
Lieu/pays : Ossiach (Autriche)  
Date : 11-17 juin 2000

Titre : Séminaire sur la récolte du bois et des produits de la forêt  
autres que le bois dans la région méditerranéenne  
Lieu/pays : Turquie  
Date : Octobre ou novembre 2000

Titre : Séminaire sur les relations publiques et l'éducation en  
matière d'environnement dans le secteur forestier  
Lieu/pays : Suisse  
Date : Septembre ou octobre 2001

Titre : Séminaire sur les techniques de reboisement  
Lieu/pays : Irlande  
Date : Septembre 2002

-----